

PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 JUIN 2023
SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT

La réunion a débuté le 21 juin 2023 à 18h00 sous la présidence du Président, Monsieur ANDRES Dominique.

Membres présents :

Monsieur ANDRES Dominique
Monsieur BONNE Grégory
Monsieur CHEVRIER Bruno
Monsieur CHIVOT Jean-Marie
Monsieur COMBEAU Jean-Michel
Monsieur GARION Eric
Madame GEHIN Martine
Monsieur GRANDVALLET François
Madame GREMILLET Virginie
Monsieur MENTREL Jean Louis
Monsieur MICLO Jean-Paul
Monsieur MOREL Bernard
Monsieur PAGELOT Dominique
Monsieur RACINE Jean
Monsieur RIGOLLET Thierry
Monsieur VALANCE Jacques
Monsieur VOITOT Ludovic

Membres absents représentés :

Monsieur BANSEPT Aurélien Pouvoir donné à M ANDRES Dominique
Madame LOUIS Catherine Pouvoir donné à Mme GEHIN Martine
Monsieur REMY Michel Pouvoir donné à M RIGOLLET Thierry

Membres absents :

Monsieur BERTRAND Michel
Monsieur CALMELS Jean-Pierre
Monsieur DESCOUPS Damien
Monsieur DUBOIS Gilles
Madame FETET Pascale
Monsieur GRANDEMANGE Erik
Monsieur LIENARD Pascal
Monsieur MATHIEU Jérôme
Monsieur NICAISE Roger
Monsieur SIMONIN César

Secrétaire de séance : Monsieur MENTREL Jean Louis

Le quorum (plus de la moitié des 58 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

DCS13_2023 - Délibération: Procès verbal du comité syndical du 30 mars 2023
- Communication des décisions du président et des délibérations du bureau
DCS14_2023 - Délibération : Compte de Gestion 2022
DCS15_2023 - Délibération : Compte Administratif 2022

- DCS16_2023 - Décision modificative
 DCS17_2023 - Délibération : Affectation du résultat
 DCS18_2023 - Délibération : Ligne de crédit
 DCS19_2023 - Délibération : Système d'endiguement de Bussang
 DCS20_2023 - Délibération : système d'endiguement de l'envers du Bâmont à Saulxures-sur-Moselotte
 DCS21_2023 - Délibération : Système d'Endiguement du collège et des Amias à Saulxures-sur-Moselotte
 DCS22_2023 - Délibération : Reclassement/déclassement pour les barrages
 DCS23_2023 - Délibération : Digue non retenue
 DCS24_2023 - Délibération : Aménagement hydraulique non retenus
 DCS25_2023 - Délibération : élargissement des commissions aux délégués suppléants
 DCS26_2023 - Délibération : désignation de délégués suppléants dans les commissions.
 - Questions diverses

DCS13_2023 - Délibération: Procès verbal du comité syndical du 30 mars 2023

République Française

 Département des Vosges

DELIBERATION
 COMITE SYNDICAL
 Syndicat Mixte Moselle Amont

 SEANCE DU 21 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	17	17 + 3 pouvoirs

Date de convocation
 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle Barbelouze - Place du Souvenir 88190 Golbey (Face à la mairie), sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : **Dominique ANDRES, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Jean-Marie CHIVOT, Jean-Michel COMBEAU, Eric GARION, Martine GEHIN, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Jean Louis MENTREL, Jean-Paul MICLO, Bernard MOREL, Dominique PAGELOT, Jean RACINE, Thierry RIGOLLET, Jacques VALANCE, Ludovic VOITOT.**

Absents : **Michel BERTRAND, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Jérôme MATHIEU, Roger NICAISE, César SIMONIN, Jean-Pierre CALMELS, Pascale FETET, Erik GRANDEMANGE, Pascal LIENARD.**

Représentés : **Aurélien BANSEPT à Dominique ANDRES, Catherine LOUIS à Martine GEHIN, Michel REMY à Thierry RIGOLLET.**

Monsieur Jean Louis MENTREL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération: Procès verbal du comité syndical du 30 mars 2023

N° de délibération : DCS13_2023

Délibération DB01 2023

Objet : Approbation du Procès-verbal du 30 mars 2023

Le procès verbal de la séance du 30 mars 2023 est joint à la présente délibération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

approuve

le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 30 mars 2023.

20 voix pour

- Communication des décisions du président et des délibérations du bureau

SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT **COMMUNICATION DE DECISIONS**

En vertu de la délibération n° 05.2022 prise par le Comité Syndical du 03 février 2022, autorisant Monsieur Le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

Décisions du Président

Aucune

Décisions du Bureau

En vertu de la délibération n° 08.2022 prise par le Comité Syndical du 1^{er} mars 2022, autorisant le bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

RH01_2023 :

ADHÉSION A L'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG88 AU 1^{er} MARS

Décide la mise en place d'un contrat d'assurance d'une durée de 2 ans à compter du 1^{er} Mars afin de rembourser au SMMA l'absentéisme de ses agents. Ce contrat prend en compte les agents permanent immatriculés à la CNRACL, les stagiaires ou titulaires (moins de 28h/semaine) et agents non titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC

DB01_2023 :

APPROBATION DU PV DU 16 MARS 2023

DB02_2023

CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉTUDE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA MOSELLE SUR LES COMMUNES DE SOCOURT ET GRIPPOT

Une convention est en cours de signature avec la Communauté de communes du Pays de Saintois afin que le SMMA soit Maître d'Ouvrage pour la CCPS de l'étude.

DB03_2023 :

CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉTUDE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'EURON

Une convention est en cours de signature avec la Communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle afin que la CC3M soit Maître d'Ouvrage pour le SMMA.

DB04_2023 :

RÉSILIATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE PROGRAMME HAUTE-MOSELOTTE ET AFFLUENTS

DB05_2023 :

RÉSILIATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE PROGRAMME CLEURIE ET AFFLUENTS

DB06_2023 :

SEUIL DE CONSULTATION DE LA CAO

Le montant pour la consultation de la CAO est fixé à 100 000 € H.T. pour les études et les travaux.

DB07_2023 :

RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SPL XDEMAT

DB08_2023 :

CONVENTION DE SERVICES AVEC LES SERVICES INFORMATIQUES DE LA VILLE D'ÉPINAL

Afin de sécuriser les données informatiques du SMMA, une convention avec les services de la Ville d'Epinal est en cours de signature.

DCS14_2023 - Délibération : Compte de Gestion 2022

République Française

Département des Vosges

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte Moselle Amont

SEANCE DU 21 JUIN 2023

Nombre de Membres

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle Barbelouze - Place du Souvenir 88190 Golbey (Face à la mairie), sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Membres en exercice	Présents	Votants
29	17	17 + 3 pouvoirs

Date de convocation 15 juin 2023

Présents : Dominique ANDRES, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Jean-Marie CHIVOT, Jean-Michel COMBEAU, Eric GARION, Martine GEHIN, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Jean Louis MENTREL, Jean-Paul MICLO, Bernard MOREL, Dominique PAGELOT, Jean RACINE, Thierry RIGOLLET, Jacques VALANCE, Ludovic VOITOT.

Absents : Michel BERTRAND, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Jérôme MATHIEU, Roger NICAISE, César SIMONIN, Jean-Pierre CALMELS, Pascale FETET, Erik GRANDEMANGE, Pascal LIENARD.

Représentés : Aurélien BANSEPT à Dominique ANDRES, Catherine LOUIS à Martine GEHIN, Michel REMY à Thierry RIGOLLET.

Monsieur Jean Louis MENTREL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération : Approbation du Compte de Gestion du comptable public 2022

N° de délibération : DCS14_2023

Le Comité Syndical,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures en 2022,

Après avoir constaté la concordance des montants figurant au compte administratif 2022 et au compte de gestion 2022

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er février 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives,

Le Président propose au Comité Syndical de déclarer que le compte de gestion de l'exercice 2022, dressé par le Comptable Public au titre de la comptabilité principale du Syndicat Mixte Moselle Amont, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

APPROUVE

le compte de gestion de 2022 dressé par le Comptable Public au titre de la comptabilité principale du Syndicat Mixte Moselle Amont.

20 voix pour

DCS15_2023 - Délibération : Compte Administratif 2022

République Française

 Département des Vosges

DELIBERATION
 COMITE SYNDICAL
 Syndicat Mixte Moselle Amont

 SEANCE DU 21 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	17	17 + 3 pouvoirs

Date de convocation
15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle Barbelouze - Place du Souvenir 88190 Golbey (Face à la mairie), sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : Dominique ANDRES, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Jean-Marie CHIVOT, Jean-Michel COMBEAU, Eric GARION, Martine GEHIN, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Jean Louis MENTREL, Jean-Paul MICLO, Bernard MOREL, Dominique PAGELOT, Jean RACINE, Thierry RIGOLLET, Jacques VALANCE, Ludovic VOITOT.

Absents : Michel BERTRAND, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Jérôme MATHIEU, Roger NICAISE, César SIMONIN, Jean-Pierre CALMELS, Pascale FETET, Erik GRANDEMANGE, Pascal LIENARD.

Représentés : Aurélien BANSEPT à Dominique ANDRES, Catherine LOUIS à Martine GEHIN, Michel REMY à Thierry RIGOLLET.

Monsieur Jean Louis MENTREL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération : Compte Administratif 2022

N° de délibération : DCS15_2023

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Mr Thierry Rigollet, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Dominique Andres, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné :

➤ LUI DONNE ACTE de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement			Investissement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Dépenses	1 057 156,40	117 614,55	Dépenses	2 554 251,00	131 653,36
Recettes	1 057 156,40	975 107,35	Recettes	2 554 251,00	122 697,78
Résultat de l'exercice	0	857 492,80	Résultat de l'exercice	0	- 8955,58
Excédent Reporté	0	0	Excédent Reporté	0	0
Résultat Global		857 492,80	Résultat Global		- 8 955,58

- CONSTATE que l'ensemble des opérations de l'exercice (mandats et titres émis par l'ordonnateur) concourant au résultat d'exécution 2022 sont conformes aux résultats d'exécution présentés par le comptable public à l'ordonnateur au sein du compte de gestion 2022
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser
- VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- DIT que le compte administratif sera mis à la disposition du public sur le site Maélis info dans les 15 jours qui suivent la transmission à la préfecture

18 voix pour
2 non-participants

DCS16_2023 - Décision modificative

République Française

 Département des Vosges

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte Moselle Amont

SEANCE DU 21 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	17	17 + 3 pouvoirs

Date de convocation
15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle Barbelouze - Place du Souvenir 88190 Golbey (Face à la mairie), sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : **Dominique ANDRES, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Jean-Marie CHIVOT, Jean-Michel COMBEAU, Eric GARION, Martine GEHIN, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Jean Louis MENTREL, Jean-Paul MICLO, Bernard MOREL, Dominique PAGELOT, Jean RACINE, Thierry RIGOLLET, Jacques VALANCE, Ludovic VOITOT.**

Absents : **Michel BERTRAND, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Jérôme MATHIEU, Roger NICAISE, César SIMONIN, Jean-Pierre CALMELS, Pascale FETET, Erik GRANDEMANGE, Pascal LIENARD.**

Représentés : **Aurélien BANSEPT à Dominique ANDRES, Catherine LOUIS à Martine GEHIN, Michel REMY à Thierry RIGOLLET.**

Monsieur Jean Louis MENTREL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative ANNULÉE et REMPLACÉE par la DCS27_2023

N° de délibération : DCS16_2023

Le 1^{er} Vice-Président expose :

Suite à plusieurs réunions avec les Services de la Direction Générale des Finances Publiques d'Épinal, les collectivités faisant des travaux sur sols d'autrui doivent inscrire leurs dépenses et recettes en fonctionnement et pas en investissement. De ce fait le Budget Prévisionnel 2022 et 2023 ne sont pas correctement établis. Pour ce faire et afin de répondre aux obligations comptables du Syndicat, il est proposé de faire une décision modificative comme suit :

Fonctionnement 2022		Investissement 2022	
Dépenses		Dépenses	
617 frais d'études	32 440,00 €	1311	2 682,00 €
6231 frais d'insertions	972,00 €	1312	5 077,00 €
61521 travaux sur terrains	102 749,00 €	1321	10 755,00 €
		1328	104 185,00 €
Total 1	149 623,00 €	Total	122 699,00 €
Prévisions budgétaires Fonctionnement 2023		Prévisions budgétaires Investissement 2023	
Dépenses		Dépenses	
617 frais d'études	869 144,00 €	2031	-869 144,00 €
6231 frais d'insertions	5 000,00 €	2033	-5 000,00 €
61521 travaux sur terrains	1 384 000,00 €	2318	-1 324 000,00 €
617 frais d'études	-13 462,00 €	2181	-40 000,00 €
		2118	-20 000,00 €
		21841	+13 462,00 €
Total 2	2 244 682,00 €	Total 2	-2 244 682,00 €
Total Général 1+2	2 380 843,00 €	Total Général 1+2	-2 121 983,00 €
Fonctionnement 2022		Investissement 2022	
Recettes		Recettes	
74758	117 622,00 €	2031	32 440,00 €
7472	5 077,00 €	2033	972,00 €
		2318	100 949,00 €
		2328	1 800,00 €
Total 1	122 699,00 €		136 161,00 €
Prévisions budgétaires 2023		Prévisions budgétaires 2023	
Recettes		Recettes	
74758	1 428 097,78 €	1328	-1 428 097,78 €
7472	12 000,00 €	1312131	-100,00 €
7473	100,00 €	10681312	-12 000,00 €
002	817 946,22 €	1068	-817 946,22 €
Total 2	2 258 144,00 €	Total 2	-2 258 144,00 €
Total Général 1+2	2 380 843,00 €	Total Général 1+2	-2 121 983,00 €

Le Comité Syndical,

Valide

La décision modificative présentée ci-dessus pour satisfaire aux obligations comptables du Syndicat.

20 voix pour

<p>République Française</p> <p>*****</p> <p>Département des Vosges</p>
--

<p>DELIBERATION</p> <p>COMITE SYNDICAL</p> <p>Syndicat Mixte Moselle Amont</p> <p>*****</p>
--

SEANCE DU 21 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	17	17 + 3 pouvoirs

Date de convocation
15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle Barbelouze - Place du Souvenir 88190 Golbey (Face à la mairie), sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : **Dominique ANDRES, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Jean-Marie CHIVOT, Jean-Michel COMBEAU, Eric GARION, Martine GEHIN, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Jean Louis MENTREL, Jean-Paul MICLO, Bernard MOREL, Dominique PAGELOT, Jean RACINE, Thierry RIGOLLET, Jacques VALANCE, Ludovic VOITOT.**

Absents : **Michel BERTRAND, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Jérôme MATHIEU, Roger NICAISE, César SIMONIN, Jean-Pierre CALMELS, Pascale FETET, Erik GRANDEMANGE, Pascal LIENARD.**

Représentés : **Aurélien BANSEPT à Dominique ANDRES, Catherine LOUIS à Martine GEHIN, Michel REMY à Thierry RIGOLLET.**

Monsieur Jean Louis MENTREL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative

N° de délibération : DCS27_2023

Le 1^{er} Vice-Président expose :

Suite à plusieurs réunions avec les Services de la Direction Générale des Finances Publiques d'Épinal, les collectivités faisant des travaux sur sols d'autrui doivent inscrire leurs dépenses et recettes en fonctionnement et pas en investissement. De ce fait le Budget Prévisionnel 2022 et 2023 ne sont pas correctement établis. Pour ce faire et afin de répondre aux obligations comptables du Syndicat, il est proposé de faire une décision modificative comme suit :

Fonctionnement		Investissement 2022	
Dépenses		Dépenses	
617 frais d'études	918 713,00 €	1311	2 682,00 €
6231 frais d'insertions	5 972,00 €	1312	5 077,00 €
61521 travaux sur terrains	1 486 749,00 €	1321	10 755,00 €
		1328	104 185,00 €
Total	2 411 434,00 €	2031	-869 144,00 €
		2033	-5 000,00 €
		2318	-1 324 000,00 €
		2181	-40 000,00 €
		2118	-20 000,00 €
		21841	+12 862,00 €
		165	600,00 €
		001	-30 591,00 €
		Total	-2 152 574,00 €

Recettes		Recettes	
74758	1 545 719,78 €	2031	32 440,00 €
7472	17 077,00 €	2033	972,00 €
7473	100,00 €	2318	100 949,00 €
002	848 537,22 €	2328	1 800,00 €
		1328	-1 428 097,78 €

		131	-100,00 €
Total 2	2 411 434,00 €	1312	-12 000,00 €
		1068	-848 537,22 €
		Total	-2 152 574,00 €

Le Comité Syndical,

Valide

La décision modificative présentée ci-dessus pour satisfaire aux obligations comptables du Syndicat.

DCS17_2023 - Délibération : Affectation du résultat

<p>République Française</p> <p>*****</p> <p>Département des Vosges</p>
--

<p>DELIBERATION</p> <p>COMITE SYNDICAL</p> <p>Syndicat Mixte Moselle Amont</p> <p>*****</p> <p>SEANCE DU 21 JUIN 2023</p>

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	17	17 + 3 pouvoirs

<p>Date de convocation</p> <p>15 juin 2023</p>
--

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle Barbelouze - Place du Souvenir 88190 Golbey (Face à la mairie), sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : **Dominique ANDRES, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Jean-Marie CHIVOT, Jean-Michel COMBEAU, Eric GARION, Martine GEHIN, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Jean Louis MENTREL, Jean-Paul MICLO, Bernard MOREL, Dominique PAGELOT, Jean RACINE, Thierry RIGOLLET, Jacques VALANCE, Ludovic VOITOT.**

Absents : **Michel BERTRAND, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Jérôme MATHIEU, Roger NICAISE, César SIMONIN, Jean-Pierre CALMELS, Pascale FETET, Erik GRANDEMANGE, Pascal LIENARD.**

Représentés : **Aurélien BANSEPT à Dominique ANDRES, Catherine LOUIS à Martine GEHIN, Michel REMY à Thierry RIGOLLET.**

Monsieur Jean Louis MENTREL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération : Affectation du résultat

N° de délibération : DCS17_2023

Par délibération DCS11_2023 du 30 mars 2023, le Comité Syndical a procédé à une reprise anticipée des résultats du Budget Principal 2022 dans son Budget Primitif 2023.

Après l'approbation du Compte Administratif 2022 par délibération DCS15_2023 et de la décision modificative par la délibération DCS16_2023, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conforme aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Administratif 2022 du Budget principal en fonctionnement comme suit :

- un déficit de fonctionnement de : 39 546,58 €
- un report de fonctionnement de : 817 946.22 €.

20 voix pour

DCS18_2023 - Délibération : Ligne de crédit	
République Française ***** Département des Vosges	DELIBERATION COMITE SYNDICAL Syndicat Mixte Moselle Amont ***** SEANCE DU 21 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	17	17 + 3 pouvoirs

Date de convocation 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle Barbelouze - Place du Souvenir 88190 Golbey (Face à la mairie), sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : **Dominique ANDRES, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Jean-Marie CHIVOT, Jean-Michel COMBEAU, Eric GARION, Martine GEHIN, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Jean Louis MENTREL, Jean-Paul MICLO, Bernard MOREL, Dominique PAGELOT, Jean RACINE, Thierry RIGOLLET, Jacques VALANCE, Ludovic VOITOT.**

Absents : **Michel BERTRAND, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Jérôme MATHIEU, Roger NICAISE, César SIMONIN, Jean-Pierre CALMELS, Pascale FETET, Erik GRANDEMANGE, Pascal LIENARD.**

Représentés : **Aurélien BANSEPT à Dominique ANDRES, Catherine LOUIS à Martine GEHIN, Michel REMY à Thierry RIGOLLET.**

Monsieur Jean Louis MENTREL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération : Ligne de crédit

N° de délibération : DCS18_2023

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre des études en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, le Syndicat Mixte Moselle Amont pourrait contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommée « ligne de trésorerie ».

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») lorsqu'il le souhaite.

Le Comité Syndical

Décide

D'autoriser le Président à contacter des organismes bancaires pour un montant maximum de 1 500 000 € en cas de besoin de trésorerie.

20 voix pour

DCS19_2023 - Délibération : Système d'endiguement de Bussang

République Française ***** Département des Vosges

DELIBERATION COMITE SYNDICAL Syndicat Mixte Moselle Amont ***** SEANCE DU 21 JUIN 2023
--

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	17	17 + 3 pouvoirs

Date de convocation 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle Barbelouze - Place du Souvenir 88190 Golbey (Face à la mairie), sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : **Dominique ANDRES, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Jean-Marie CHIVOT, Jean-Michel COMBEAU, Eric GARION, Martine GEHIN, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Jean Louis MENTREL, Jean-Paul MICLO, Bernard MOREL, Dominique PAGELOT, Jean RACINE, Thierry RIGOLLET, Jacques VALANCE, Ludovic VOITOT.**

Absents : **Michel BERTRAND, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Jérôme MATHIEU, Roger NICAISE, César SIMONIN, Jean-Pierre CALMELS, Pascale FETET, Erik GRANDEMANGE, Pascal LIENARD.**

Représentés : **Aurélien BANSEPT à Dominique ANDRES, Catherine LOUIS à Martine GEHIN, Michel REMY à Thierry RIGOLLET.**

Monsieur Jean Louis MENTREL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération : Système d'endiguement de Bussang

N° de délibération : DCS19_2023

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L211-7,

Vu le décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques,

Vu l'arrêté du 8 août 2022 précisant les obligations documentaires et la consistance des vérifications et visites techniques approfondies des ouvrages hydrauliques autorisés ou concédés.

Attendu qu'au titre du décret n°2015-526 du 12 mai 2015 le système d'endiguement de Bussang à Bussang relève de la classe C.

Le Comité syndical

Autorise

- Le dépôt d'une Étude de danger pour la déclaration du Système d'Endiguement de Bussang à Bussang,
- La validation du niveau de protection du Système d'Endiguement qui correspond à Q30 (cote du niveau de protection retenu 604.1 m IGN69 à l'emplacement PK70), ainsi que la zone protégée associée présentée en annexe et s'engage ainsi à garantir ce niveau de protection par une surveillance et une gestion adaptée à son obligation de moyens,
- L'information du Maire de Bussang de ce niveau de protection et de la zone protégée afin d'intégrer ces données à leur gestion de crise par l'intermédiaire de son plan communal de sauvegarde,
- Le Président du Syndicat Mixte Moselle Amont à signer tous les documents en rapport avec le Système d'Endiguement de Bussang.

20 voix pour

DCS20_2023 - Délibération : système d'endiguement de l'envers du Bâmont à Saulxures-sur-Moselotte



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	17	17
		+ 3 pouvoirs

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle Barbelouze - Place du Souvenir 88190 Golbey (Face à la mairie), sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : Dominique ANDRES, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Jean-Marie CHIVOT, Jean-Michel COMBEAU, Eric GARION, Martine GEHIN, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Jean Louis MENTREL, Jean-Paul MICLO, Bernard MOREL, Dominique PAGELOT, Jean RACINE, Thierry RIGOLLET, Jacques VALANCE, Ludovic VOITOT.

Date de convocation

15 juin 2023

Absents : Michel BERTRAND, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Jérôme MATHIEU, Roger NICAISE, César SIMONIN, Jean-Pierre CALMELS, Pascale FETET, Erik GRANDEMANGE, Pascal LIENARD.

Représentés : Aurélien BANSEPT à Dominique ANDRES, Catherine LOUIS à Martine GEHIN, Michel REMY à Thierry RIGOLLET.

Monsieur Jean Louis MENTREL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération : système d'endiguement de l'envers du Bâmont à Saulxures-sur-Moselotte

N° de délibération : DCS20_2023

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L211-7,

Vu le décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques,

Vu l'arrêté du 8 août 2022 précisant les obligations documentaires et la consistance des vérifications et visites techniques approfondies des ouvrages hydrauliques autorisés ou concédés,

Attendu qu'au titre du décret n°2015-526 du 12 mai 2015 le système d'endiguement de l'envers du Bâmont à Saulxures-sur Moselotte relève de la classe C,

Le Comité Syndical

Autorise

- le dépôt d'une Etude De Danger (EDD) pour la déclaration du système d'endiguement de l'envers du Bâmont à Saulxures-sur Moselotte,
- Valide le niveau de protection du SE qui correspond à Q5 (cote du niveau de protection retenu 473.4 m IGN69 à l'emplacement PK60), ainsi que la zone protégée associée présentée en annexe et s'engage ainsi à garantir ce niveau de protection par une surveillance et une gestion adaptée à son obligation de moyens,
- L'information du Maire de Saulxures-sur Moselotte de ce niveau de protection et de la zone protégée afin d'intégrer ces données à leur gestion de crise par l'intermédiaire du plan communal de sauvegarde,
- Le Président du Syndicat Mixte Moselle Amont à signer tous les documents en rapport avec le Système d'Endiguement de

20 voix pour

DCS21_2023 - Délibération : Système d'Endiguement du collège et des Amias à Saulxures-sur-Moselotte

République Française

Département des Vosges

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Syndicat Mixte Moselle Amont



SEANCE DU 21 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	17	17 + 3 pouvoirs

Date de convocation
15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle Barbelouze - Place du Souvenir 88190 Golbey (Face à la mairie), sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : **Dominique ANDRES, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Jean-Marie CHIVOT, Jean-Michel COMBEAU, Eric GARION, Martine GEHIN, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Jean Louis MENTREL, Jean-Paul MICLO, Bernard MOREL, Dominique PAGELOT, Jean RACINE, Thierry RIGOLLET, Jacques VALANCE, Ludovic VOITOT.**

Absents : **Michel BERTRAND, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Jérôme MATHIEU, Roger NICAISE, César SIMONIN, Jean-Pierre CALMELS, Pascale FETET, Erik GRANDEMANGE, Pascal LIENARD.**

Représentés : **Aurélien BANSEPT à Dominique ANDRES, Catherine LOUIS à Martine GEHIN, Michel REMY à Thierry RIGOLLET.**

Monsieur Jean Louis MENTREL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération : Système d'Endiguement du collège et des Amias à Saulxures-sur-Moselotte

N° de délibération : DCS21_2023

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L211-7,

Vu le décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques,

Vu l'arrêté du 8 août 2022 précisant les obligations documentaires et la consistance des vérifications et visites techniques approfondies des ouvrages hydrauliques autorisés ou concédés,

Attendu qu'au titre du décret n°2015-526 du 12 mai 2015 le système d'endiguement du collège et des Amias à Saulxures-sur Moselotte relève de la classe C,

Le Comité Syndical

Autorise

- le dépôt d'une Etude De Danger (EDD) pour la déclaration du système d'endiguement du collège et des Amias à Saulxures-sur Moselotte,
- La validation des niveaux de protection du SE qui correspond à Q10 (ce qui correspond aux côtes ci-dessous), ainsi que la zone protégée associée présenté en annexe et s'engage ainsi à garantir ce niveau de protection par une surveillance et une gestion adaptée à son obligation de moyens,

Nom de l'ouvrage	Niveau de protection retenu	Cote du niveau de protection retenu (en m IGN69)	Emplacement de la cote du niveau de protection retenu

Système d'endiguement du collège et des amias-Saulxure sur Moselotte	Q10	464.51 m	Collège PK 430
		454.8 m	Amias PK 640
		453.4 m	Plan d'eau PK 230

- L'information du Maire de Saulxures-sur Moselotte de ce niveau de protection et de la zone protégée afin d'intégrer ces données à leur gestion de crise par l'intermédiaire du plan communal de sauvegarde,

- Le Président du Syndicat Mixte Moselle Amont à signer tous les documents en rapport avec le Système d'Endiguement du collège et des Amias à Saulxures-sur Moselotte

20 voix pour

DCS22_2023 - Délibération : Reclassement/déclassement pour les barrages

<p>République Française</p> <p>*****</p> <p>Département des Vosges</p>
--

<p>DELIBERATION</p> <p>COMITE SYNDICAL</p> <p>Syndicat Mixte Moselle Amont</p> <p>*****</p> <p>SEANCE DU 21 JUIN 2023</p>

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	17	17 + 3 pouvoirs

<p>Date de convocation</p> <p>15 juin 2023</p>
--

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle Barbelouze - Place du Souvenir 88190 Golbey (Face à la mairie), sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : **Dominique ANDRES, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Jean-Marie CHIVOT, Jean-Michel COMBEAU, Eric GARION, Martine GEHIN, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Jean Louis MENTREL, Jean-Paul MICLO, Bernard MOREL, Dominique PAGELOT, Jean RACINE, Thierry RIGOLLET, Jacques VALANCE, Ludovic VOITOT.**

Absents : **Michel BERTRAND, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Jérôme MATHIEU, Roger NICAISE, César SIMONIN, Jean-Pierre CALMELS, Pascale FETET, Erik GRANDEMANGE, Pascal LIENARD.**

Représentés : **Aurélien BANSEPT à Dominique ANDRES, Catherine LOUIS à Martine GEHIN, Michel REMY à Thierry RIGOLLET.**

Monsieur Jean Louis MENTREL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération : Reclassement/déclassement pour les barrages

N° de délibération : DCS22_2023

Délibération sur le reclassement ou déclassement des barrages

Le Conseil Syndical :

Autorise

- le déclassement des barrages Saint Anne à Saint Nabord et Grandrupt à Golbey avec une demande d'arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau
- la validation pour l'intégration du barrage Fouchot à Remiremont au futur système d'endiguement de la RN66 à Remiremont comprenant également le plan d'eau
- la demande d'arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour les aménagements hydrauliques sur le ruisseau de la 40 semaines à Épinal
- Le Président du Syndicat Mixte Moselle Amont à signer tous les documents en rapport avec le reclassement ou déclassement des barrages

20 voix pour

DCS23_2023 - Délibération : Digue non retenue

République Française ***** Département des Vosges

DELIBERATION COMITE SYNDICAL Syndicat Mixte Moselle Amont ***** SEANCE DU 21 JUIN 2023
--

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	17	17 + 3 pouvoirs

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle Barbelouze - Place du Souvenir 88190 Golbey (Face à la mairie), sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : **Dominique ANDRES, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Jean-Marie CHIVOT, Jean-Michel COMBEAU, Eric GARION, Martine GEHIN, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Jean Louis MENTREL, Jean-Paul MICLO, Bernard MOREL, Dominique PAGELOT, Jean RACINE, Thierry RIGOLLET, Jacques VALANCE, Ludovic VOITOT.**

Date de convocation

15 juin 2023

Absents : Michel BERTRAND, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Jérôme MATHIEU, Roger NICAISE, César SIMONIN, Jean-Pierre CALMELS, Pascale FETET, Erik GRANDEMANGE, Pascal LIENARD.

Représentés : Aurélien BANSEPT à Dominique ANDRES, Catherine LOUIS à Martine GEHIN, Michel REMY à Thierry RIGOLLET.

Monsieur Jean Louis MENTREL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération : Digue non retenue

N° de délibération : DCS23_2023

Le Comité Syndical :

Décide

- de ne pas retenir les ouvrages ci-dessous en système d'endiguement

Type d'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Justifications
Digue	RN 57 - Arches	L'ouvrage ne constitue pas en l'état un système de protection contre les inondations
	Digue du plan d'eau – Saulxure sur Moselotte	L'ouvrage ne constitue pas en l'état un système de protection contre les inondations – demande déclassement de la partie aval uniquement (en excluant la partie amont sur 230m)
	Canal des Vosges – Socourt	Le rôle de protection des enjeux est très faible

- d'autoriser le Président du Syndicat Mixte Moselle Amont à signer tous les documents en rapport avec les ouvrages ci-dessus.

20 voix pour

DCS24_2023 - Délibération : Aménagement hydraulique non retenus



Nombre de Membres

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle Barbelouze - Place du Souvenir

Membres en exercice	Présents	Votants
29	17	17 + 3 pouvoirs

Date de convocation
15 juin 2023

88190 Golbey (Face à la mairie), sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : **Dominique ANDRES, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Jean-Marie CHIVOT, Jean-Michel COMBEAU, Eric GARION, Martine GEHIN, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Jean Louis MENTREL, Jean-Paul MICLO, Bernard MOREL, Dominique PAGELOT, Jean RACINE, Thierry RIGOLLET, Jacques VALANCE, Ludovic VOITOT.**

Absents : **Michel BERTRAND, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Jérôme MATHIEU, Roger NICAISE, César SIMONIN, Jean-Pierre CALMELS, Pascale FETET, Erik GRANDEMANGE, Pascal LIENARD.**

Représentés : **Aurélien BANSEPT à Dominique ANDRES, Catherine LOUIS à Martine GEHIN, Michel REMY à Thierry RIGOLLET.**

Monsieur Jean Louis MENTREL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération : Aménagement hydraulique non retenus

N° de délibération : DCS24_2023

Le Comité Syndical

Décide

- De ne pas retenir les ouvrages suivants en aménagements hydrauliques :

Type d'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Commentaire
Aménagement hydraulique	Ouvrage ruisseau du Poissompré - Epinal	L'ouvrage ne constitue pas en l'état un système de protection contre les inondations et/ou les volumes de rétention sont faibles
	Bassin de la patinoire - Epinal	
	Bassin sous le cinéma - Epinal	
	Bassin de rétention de Courcy - Epinal	Ouvrage de gestion des eaux pluviales créé dans le cadre de la création du lotissement rue de Courcy

- d'autoriser le Président du Syndicat Mixte Moselle Amont à signer tous les documents en rapport avec les ouvrages ci-dessus.

20 voix pour

DCS25_2023 - Délibération : élargissement des commissions aux délégués suppléants

<p>République Française</p> <p>*****</p> <p>Département des Vosges</p>
--

<p>DELIBERATION</p> <p>COMITE SYNDICAL</p> <p>Syndicat Mixte Moselle Amont</p> <p>*****</p> <p>SEANCE DU 21 JUIN 2023</p>

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	17	17 + 3 pouvoirs

Date de convocation
15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle Barbelouze - Place du Souvenir 88190 Golbey (Face à la mairie), sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : **Dominique ANDRES, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Jean-Marie CHIVOT, Jean-Michel COMBEAU, Eric GARION, Martine GEHIN, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Jean Louis MENTREL, Jean-Paul MICLO, Bernard MOREL, Dominique PAGELOT, Jean RACINE, Thierry RIGOLLET, Jacques VALANCE, Ludovic VOITOT.**

Absents : **Michel BERTRAND, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Jérôme MATHIEU, Roger NICAISE, César SIMONIN, Jean-Pierre CALMELS, Pascale FETET, Erik GRANDEMANGE, Pascal LIENARD.**

Représentés : **Aurélien BANSEPT à Dominique ANDRES, Catherine LOUIS à Martine GEHIN, Michel REMY à Thierry RIGOLLET.**

Monsieur Jean Louis MENTREL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : élargissement des commissions aux délégués suppléants

N° de délibération : DCS25_2023

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Moselle Amont ;

Vu le règlement Intérieur du Syndicat Mixte Moselle Amont ;

Le Comité Syndical

Décide

D'élargir les commissions aux délégués suppléants

20 voix pour

DCS26_2023 Délibération : désignation de délégués suppléants dans les commissions.

<p>République Française</p> <p>*****</p> <p>Département des Vosges</p>		
--	--	--

<p>DELIBERATION</p> <p>COMITE SYNDICAL</p> <p>Syndicat Mixte Moselle Amont</p> <p>*****</p> <p>SEANCE DU 21 JUIN 2023</p>		
---	--	--

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle Barbelouze - Place du Souvenir 88190 Golbey (Face à la mairie), sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

29	17	17 + 3 pouvoirs
----	----	-----------------------

Date de convocation 15 juin 2023

Présents : Dominique ANDRES, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Jean-Marie CHIVOT, Jean-Michel COMBEAU, Eric GARION, Martine GEHIN, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Jean Louis MENTREL, Jean-Paul MICLO, Bernard MOREL, Dominique PAGELOT, Jean RACINE, Thierry RIGOLLET, Jacques VALANCE, Ludovic VOITOT.

Absents : Michel BERTRAND, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Jérôme MATHIEU, Roger NICAISE, César SIMONIN, Jean-Pierre CALMELS, Pascale FETET, Erik GRANDEMANGE, Pascal LIENARD.

Représentés : Aurélien BANSEPT à Dominique ANDRES, Catherine LOUIS à Martine GEHIN, Michel REMY à Thierry RIGOLLET.

Monsieur Jean Louis MENTREL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation de délégués suppléants dans les commissions.

N° de délibération : DCS26_2023

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Moselle Amont,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Moselle Amont,

Vu la délibération DCS25_2023 ouvrant les commissions aux délégués suppléants,

Vu l'appel à candidature, parmi les du Syndicat Mixte Moselle Amont,

Il est procédé au vote des membres délégués suppléants dans les commissions suivantes :

- Dominique Pagelot pour la commission Prévention des Inondations,
- Stéphanie Poirier pour la commission Gestions des milieux aquatiques,
- Anne-Sophie Monange pour la commission Gestion des Milieux Aquatiques.

20 voix pour

Questions diverses

Point sur le fonctionnement du syndicat

Projet de logo

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance à 20h10.

Monsieur MENTREL Jean Louis
Secrétaire de séance

Monsieur ANDRES Dominique,
Président